



# 2023

## RAPPORT ANNUEL

OCTOBRE 2024

**encorp**re  
RECYCLE

Sur la voie de la Responsabilité élargie des producteurs



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Terminologie</b> .....	4
<b>Résumé</b> .....	6
Message du président et du directeur général .....	6
Chronologie 2023 – Aperçu de l’année de transition vers la REP .....	7
<b>Gouvernance</b> .....	9
Associations membres.....	9
Conseil d’administration inaugural .....	9
<b>Aperçu du programme</b> .....	10
Flux monétaire.....	10
Soumission et approbation du Plan d’écologisation pour le nouveau programme à REP (1 <sup>er</sup> avril 2024 – 31 décembre 2028).....	10
Plan de communication .....	15
Stratégie Héros du recyclage .....	15
<b>Système de collecte des RBV et fournisseurs de services</b> .....	16
Collecte et traitement – Approche et changements liés à la REP à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2023.....	16
Régions du réseau de collecte.....	17
RBV récupérés par région et par personne.....	18
RBV récupérés par types de matériaux.....	19
Marchés finaux des matériaux .....	20
<b>Technologie et innovation</b> .....	21
Développements technologiques en 2023 .....	21
<b>Communications sur le Programme</b> .....	22
Industrie des boissons.....	22
Centres de remboursement .....	23
Grand public/consommateurs de boissons.....	26

# TERMINOLOGIE

<b>ANBL</b> .....	Alcool NB Liquor
<b>PGRB</b> (ou « <b>Programme</b> ») .....	Programme de gestion des récipients à boisson
<b>LRB</b> .....	<i>Loi sur les récipients à boisson</i> , le texte de loi régissant le Programme de gestion des récipients à boisson depuis sa création en 1992 jusqu'au 31 mars 2023. L'abrogation de la LRB et de son <i>Règlement général</i> a reçu l'assentiment de l'Assemblée législative du N.-B. en décembre 2023.
<b>propriétaires de marque</b> .....	fabricants, distributeurs, propriétaires ou détenteurs de marques déposées, détaillants de produits de boisson et toute autre entité devant être immatriculée auprès de Recycle NB en tant que propriétaire de marque aux termes du <i>Règlement sur les matières désignées - Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> en prévision du passage à la REP le 1 <sup>er</sup> avril 2024, et être aptes à désigner Encorp en tant que leur agent/ mandataire.
<b>consigne</b> .....	montant remboursable (en tout ou en partie) exigé en plus du prix d'une boisson achetée à un point de vente en tant que mesure incitative pour encourager les consommateurs à retourner le récipient vide aux fins de recyclage à une installation de récupération de RBV connue sous le nom de « centre de remboursement ».
<b>récipients à boisson consignés</b> .....	récipients scellés de 5 L ou moins qui contiennent une boisson prête à boire sujette à une consigne au N.-B. Selon la politique d'exclusion du PGRB aux termes de la LRB, ainsi que de la définition officielle de « boisson » du <i>Règlement (modifié) sur les matières désignées - Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> , les boissons suivantes sont exclues : <i>lait, substituts de produits laitiers à base de plantes qui sont enrichis et constituent une source de protéines, cidre de pomme non transformé, boissons concentrées, préparations pour nourrissons, substituts de repas et préparations pour régime liquide.</i>
<b>distributeurs</b> .....	distributeurs de produits de boisson ayant signé une <i>Entente de distributeur</i> avec Encorp Atlantic Inc. aux termes de la LRB, dont l'abrogation est prévue pour le 31 mars 2024, avec le début du nouveau PGRB à REP.
<b>MEGL</b> (ou « <b>le ministère</b> ») .....	ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

# TERMINOLOGIE

<b>Encorp</b> .....	Encorp Atlantic/Encorp Atlantique, l'éco-organisme sans but lucratif créé en 2023 à la suite des modifications apportées au <i>Règlement sur les matières désignées - Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> .
<b>Encorp Atlantic Inc.</b> .....	entreprise représentant les distributeurs de boissons non alcoolisées créée en 1992 aux termes de la LRB. Entreprise dissoute en 2023.
<b>REP</b> .....	responsabilité élargie des producteurs
<b>N.-B.</b> .....	Nouveau-Brunswick
<b>OSBL</b> .....	organisme sans but lucratif
<b>Plan</b> .....	Plan d'écologisation
<b>PDV</b> .....	point de vente
<b>ORP</b> .....	organisme de responsabilité des producteurs (éco-organisme)
<b>AQ/CQ</b> .....	assurance de la qualité/contrôle de la qualité
<b>CR</b> .....	centre de remboursement
<b>Règlement</b> .....	<i>Règlement sur les matières désignées - Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> , le texte de loi qui régit le nouveau PGRB à REP (en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2024) et tous les autres programmes de REP au N.-B.
<b>DDP</b> .....	demande de proposition
<b>RNB</b> .....	Recycle NB
<b>CSR</b> .....	Commission de services régionaux
<b>RBV</b> .....	récepteur à boisson vide (tous les RBV, lorsqu'ils sont mentionnés dans le présent document, sont présumés être consignés).

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une nouvelle entreprise dotée d'un modèle de gouvernance renouvelé et d'une vision claire de l'avenir a été mise sur pied. La transition du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick (PGRB) a exigé un effort de collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) et les parties prenantes de l'industrie des boissons. Une importante étape a été franchie avec l'établissement d'un éco-organisme à but non lucratif, **Encorp Atlantic/Encorp Atlantique (« Encorp »)**, ce qui représente un pas majeur dans l'avancement de la transition vers l'adoption de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le système provincial de consigne et de retour des récipients à boisson.

Le 31 mars 2023 est une date cruciale, car il s'agit de la dernière journée où les consommateurs ont contribué au Fonds en fiducie pour l'environnement du N.-B. (FFE) ainsi que de la dernière journée d'**Encorp Atlantic Inc.** en tant gestionnaire du recyclage des récipients à boisson non alcoolisée de la province dans le cadre du PGRB.

Afin de se conformer au nouveau PGRB à REP qui commencerait en 2024, Encorp Atlantic Inc. a transféré, le 1<sup>er</sup> avril 2023, toutes ses obligations prévues à la loi à Encorp, l'éco-organisme à but non lucratif nouvellement établi. Avec l'expertise et les actifs qu'il avait accumulés, ce nouvel éco-organisme serait en excellente position pour assumer l'entière responsabilité de la gestion du nouveau programme à REP au nom des « propriétaires de marque », c'est-à-dire les membres de l'industrie des boissons qui vendent et distribuent les boissons consignées dans la province.

Le 31 mars 2023, la transition au programme à REP n'étant qu'à une année de sa mise en œuvre, le PGRB – qui était resté pratiquement inchangé depuis sa mise sur pied en 1992 – allait entrer dans une ère nouvelle, qui promettait la modernisation des services aux consommateurs et aux exploitants de centres de remboursement (CR) grâce aux effets d'une modernisation rendue possible par un modèle de REP. Le Programme entamait son année de transition et une importante charge de travail l'attendait pour assurer sa préparation.

Pendant cette année de transition, de nombreux défis allaient se présenter. Le passage au modèle de REP réinventerait comment l'industrie des boissons devait approcher son rendement environnemental et sa reddition de comptes. La préparation et l'adaptation en vue de ces changements comptaient parmi les principaux défis d'Encorp et l'une des premières étapes pour y arriver était la rédaction d'un Plan d'écologisation sur la gestion du nouveau programme à REP qui serait soumis à Recycle NB (RNB), l'organisme gouvernemental sans lien de dépendance responsable de la surveillance de tous les programmes à REP de gestion des déchets et de recyclage au Nouveau-Brunswick.

Encorp devait aussi élargir son modèle de prestation de services pour comprendre la collecte et le traitement de tous les récipients à boisson consignés non réutilisables recueillis par les CR. Le 1<sup>er</sup> avril 2023 marque la première fois depuis 1992 qu'une seule entité gérerait à la fois au Nouveau-Brunswick les récipients à boisson alcoolisée et à boisson non alcoolisée non réutilisables.

À mesure que l'organisation s'adaptait à ces changements structurels importants et qu'elle continue de le faire, il y a un engagement renouvelé envers l'amélioration des taux de récupération des récipients à boisson vides (RBV) et du rendement environnemental. L'amélioration de l'accès et de la commodité pour les consommateurs néo-brunswickois sera une priorité pour Encorp à l'avenir, conformément aux principes directeurs de l'organisation. Encorp est prêt à diriger un processus de transformation pour révolutionner le recyclage des RBV dans la province. Avec l'entrée en vigueur du nouveau programme à REP le 1<sup>er</sup> avril 2024 et en tant qu'éco-organisme chargé de la gestion de tous les récipients à boisson consignés au nom de tous les propriétaires de marque, Encorp visera à simplifier l'administration du programme et du processus de déclaration, à améliorer l'accès et la commodité pour les consommateurs et à soutenir les exploitants de CR grâce à des outils et des produits technologiques.

Malgré la baisse des taux de participation en 2023 comparativement à des programmes de récupération semblables au Canada, grâce à son Plan d'écologisation, Encorp envisage l'avenir avec optimisme, en proposant des solutions pour améliorer l'accès et la commodité pour les consommateurs, soutenir les exploitants de CR et favoriser la durabilité financière du PGRB.

Neil Antymis, président  
Pierre Landry, directeur général



## CHRONOLOGIE 2023 – APERÇU DE L'ANNÉE DE TRANSITION VERS LA REP

### JANVIER

Création du nouvel éco-organisme, Encorp Atlantic/Encorp Atlantique.

Discussions au sujet d'une entente contractuelle avec Alcool NB Liquor (ANBL) visant à ce qu'Encorp Atlantic Inc. assume les responsabilités relatives à la gestion post-consommation des récipients à boisson alcoolisée (à l'exception des récipients réutilisables).

Préparations en cours pour l'ajout des récipients à boisson alcoolisée non réutilisables + liste révisée de tris de matériaux pour les CR.

### FÉVRIER

Le MEGL publie un cadre de travail provisoire pour les règlements sur la REP (consultation de 28 jours).

Fin du processus d'examen des propositions reçues dans le cadre d'une demande de proposition (DDP) et attribution de contrats de cinq ans à des fournisseurs de services, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### MARS

Communications aux distributeurs sur les changements à venir (transfert au nouvel éco-organisme des responsabilités pour les récipients à boisson alcoolisée et non alcoolisée).

Communications aux CR sur les changements à venir (transfert au nouvel éco-organisme des responsabilités pour les récipients à boisson alcoolisée et non alcoolisée + nouvelle liste de tris + nouveaux fournisseurs de services).

Le 28 mars 2023, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick approuve les modifications apportées au *Règlement sur les matières désignées (Loi sur l'assainissement de l'environnement)* visant à convertir le PGRB à un modèle de REP. (Le début du Programme à REP est prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2024, l'année 2023 étant considérée comme année de transition.)

Soumission au MEGL du Plan d'écologisation pour l'année de transition du PGRB.

Encorp Atlantic Inc. fait ses dernières contributions au Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) du N.-B.

### AVRIL

Début officiel de l'année de transition du PGRB à la REP.

Encorp, le nouvel éco-organisme, assume toutes les responsabilités prévues à la loi, les ententes et tous les contrats qui incombaient à Encorp Atlantic Inc., et le 1<sup>er</sup> avril 2023, commence ses activités en tant qu'agent responsable de la gestion des récipients à boisson non alcoolisée ainsi que des récipients à boisson alcoolisée (à l'exception des récipients réutilisables).

ANBL et les membres d'Alcool artisanal NB commencent leurs déclarations et leurs versements de consignes à Encorp.

Entrée en vigueur des contrats attribués à de nouveaux fournisseurs de services pour la collecte, le transport, le traitement et la gestion des matériaux.

### MAI

Webinaire d'information et de consultation sur l'assurance de la qualité/le contrôle de la qualité (AQ/CQ) avec les CR.

Ateliers stratégiques offerts aux membres du nouveau conseil d'administration d'Encorp.

# RÉSUMÉ

## JUIN

Début des négociations avec les membres de Bière Canada au sujet de la gestion des récipients de bière réutilisables dans le cadre de la REP.

## JUILLET

Publication d'une DDP pour une étude de référence sur la méthodologie des frais de manutention versés aux centres de remboursement.

## AOÛT

Soumission à Recycle NB d'un Plan d'écologisation pour le nouveau programme à REP, dont la remise était exigée aux termes du Règlement au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2023.

Immatriculation des propriétaires de marque auprès de Recycle NB aux fins du nouveau Programme à REP exigée par le Règlement au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2023. Les propriétaires de marque ont jusqu'au 31 mars 2024 pour désigner Encorp comme leur agent/mandataire.

Le MEGL approuve le Plan d'écologisation pour l'année de transition du PGRB.

## SEPTEMBRE

Réunions d'implication stratégique régionales avec les CR au sujet du nouveau modèle de REP et des exigences et normes futures. Début de la préparation du document *Entente de services – Centre de remboursement*.

## OCTOBRE

Dissolution officielle de l'entreprise 051024 NB INC. (anciennement Encorp Atlantic Inc.).

## NOVEMBRE

Établissement des taux de frais de recyclage des récipients (FRR) et des consignes qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Les documents *Trousse d'information pour les propriétaires de marque* et *Entente de propriétaire de marque* pour désigner Encorp comme agent/mandataire sont envoyés à tous les propriétaires de marque immatriculés auprès de Recycle NB aux fins du nouveau programme à REP.

Recycle NB approuve provisoirement le Plan d'écologisation d'Encorp pour le nouveau programme à REP, en attente de la finalisation de l'entente relative à la gestion des récipients de bière réutilisables entre Encorp et les membres de Bière Canada.

## DÉCEMBRE

Webinaires pour informer les propriétaires de marque de leurs responsabilités et obligations relativement à la REP au N.-B.

Soumission à Recycle NB d'un Plan de communication pour la première année du nouveau programme à REP.

Le 13 décembre 2023, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick abroge la *Loi sur les récipients à boisson* et son *Règlement général*.

## ASSOCIATIONS MEMBRES

Situé à Moncton (N.-B.), Encorp Atlantic/Encorp Atlantique (« Encorp ») est un éco-organisme à but non lucratif, constitué en vertu des lois fédérales et dirigé par un conseil d'administration qui représente les propriétaires de marque de la province en tant que mandataire unique par l'intermédiaire des associations suivantes :

- BIÈRE CANADA;
- ASSOCIATION CANADIENNE DES BOISSONS;
- ALCOOL ARTISANAL NB;
- CONSEIL CANADIEN DU COMMERCE DE DÉTAIL;
- SPIRITUEUX CANADA;
- VIGNERONS CANADA.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INAUGURAL

Le conseil d'administration du nouvel éco-organisme Encorp a été nommé le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est formé des représentants suivants des associations membres d'Encorp :

**Neil Antymis – président**  
(Association canadienne des boissons)

**Doug Mander**  
(Bière Canada)

**Emma Breen**  
(Bière Canada)

**Caroline Lavoie**  
(Vignerons Canada)

**Lloyd Chambers**  
(Alcool artisanal NB)

**Gerald MacCallum**  
(Association canadienne des boissons)

**Jim Cormier**  
(Conseil canadien du commerce de détail)

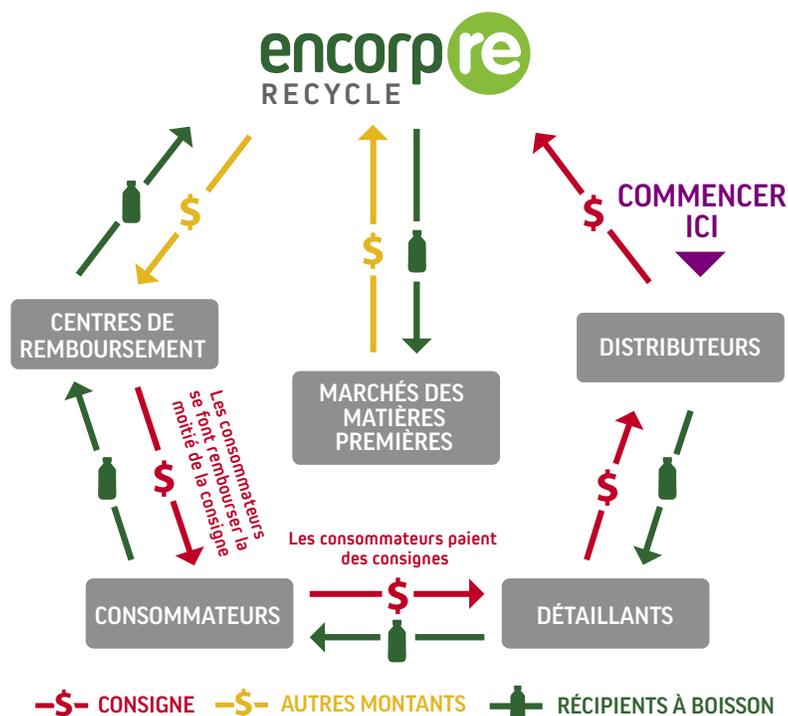
**Marion Organ**  
(Association canadienne des boissons)

**Jennifer Kerr**  
(Association canadienne des boissons)

**Jan Westcott**  
(Spiritueux Canada)

# APERÇU DU PROGRAMME

## FLUX MONÉTAIRE



## SOUSSION ET APPROBATION DU PLAN D'ÉCOLOGISATION POUR LE NOUVEAU PROGRAMME À REP (1<sup>ER</sup> AVRIL 2024 – 31 DÉCEMBRE 2028)

Pour Encorp, la plus grande partie de l'année de transition 2023 a été consacrée à la préparation d'un Plan d'écologisation sur la gestion du nouveau PGRB à REP en vue de sa soumission à RNB. Le Plan devait couvrir les quatre premières années du nouveau programme à REP, soit du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 décembre 2028. Tous les éco-organismes désignés aux fins des programmes de gestion des déchets et de recyclage des matières désignées prévus au Règlement sont tenus de soumettre un tel plan. Après avoir soumis une première version de son Plan le 1<sup>er</sup> août 2023, Encorp, au cours des mois suivants, a apporté les révisions et les ajustements nécessaires pour donner suite aux rétroactions et aux exigences de RNB. Encorp a travaillé avec diligence à ces révisions, peaufinant le Plan pour répondre aux exigences et aux attentes énoncées par RNB. Ce processus exigeait qu'on tienne soigneusement compte de divers facteurs, dont les objectifs, les indicateurs et cibles de rendement clés, les stratégies pour augmenter les taux de récupération des RBV et les moyens d'améliorer le rendement environnemental du Programme.

Le Plan d'écologisation décrit les stratégies qu'adoptera Encorp pour améliorer l'accès et la commodité des consommateurs de boissons au recyclage des RBV, augmenter ses efforts en matière de communication et de sensibilisation et lancer des programmes de recyclage de RBV consignés qui cibleront les écoles et les groupes communautaires dans l'ensemble de la province. Dans son Plan, Encorp souligne l'engagement du nouveau programme à REP d'accorder la priorité au rendement environnemental, d'augmenter les options pour le retour et la collecte des RBV, d'améliorer l'expérience du remboursement des RBV et de réduire l'abandon de déchets dans les espaces publics. Le Plan établit aussi des objectifs de rendement clés pour Encorp, y compris des cibles pour les taux de récupération des RBV fondés sur les divers types de matériaux des récipients. Au cours d'une période de quatre ans, Encorp veut augmenter le taux de récupération par unité de RBV de 73 % à 75 %. En outre, le Plan établit des objectifs pour accroître la sensibilisation des consommateurs à l'égard du Programme, visant à faire passer le taux actuel de sensibilisation (estimé de 70-75 % à 85 % en quatre ans.

Le Plan d'écologisation est publié sur le site Web de RNB ([recyclenb.com](https://recyclenb.com)). Un lien menant au document est aussi fourni sur le site Web d'Encorp ([encorpatl.ca/encorp-atlantique/plan-decologisation/?lang=fr](https://encorpatl.ca/encorp-atlantique/plan-decologisation/?lang=fr)).

# APERÇU DU PROGRAMME

## PLAN DE COMMUNICATIONS

Le Plan de communications d'Encorp pour 2023 portait principalement sur l'intensification des communications éducatives sur le recyclage des RBV visant le grand public et les consommateurs de boissons grâce à l'élargissement de sa campagne de publicité *Héros du recyclage* tenue chaque année à l'échelle de la province et sa programmation *Héros du recyclage* (voir la section *Stratégie Héros du recyclage* ci-dessous).

Le Plan de communication prévoyait aussi l'intensification, en 2023, des efforts de l'équipe des communications pour préparer le réseau de CR ainsi que les membres de l'industrie des boissons en vue de la transition à la REP et le maintien des communications opérationnelles au jour le jour avec ces deux groupes de parties prenantes (voir la section *Communications sur le programme* à la page 22).

Puisqu'Encorp allait devenir, le 1<sup>er</sup> avril 2024, l'éco-organisme chargé de la gestion de tous les aspects du nouveau programme à REP, il serait aussi tenu aux termes du Règlement de soumettre des plans de communication annuels à RNB afin de coordonner les activités de promotion et de sensibilisation sur le recyclage. En s'appuyant sur les résultats de ses recherches auprès des consommateurs effectuées en 2023, l'équipe des communications d'Encorp a mis au point un Plan de communication pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 à décembre 2024 qui définissait les objectifs, les stratégies, les publics cibles, les tactiques, les calendriers d'exécution et les mesures du succès qui serviraient à hausser la sensibilisation et la participation du public au nouveau programme à REP. Ce plan a été communiqué à RNB en décembre 2023.

## STRATÉGIE HÉROS DU RECYCLAGE

« *Héros du recyclage* » est une stratégie de communication mise en œuvre par Encorp dont l'objectif est d'améliorer les taux de récupération des RBV au Nouveau-Brunswick en diminuant le nombre de RBV jetés comme déchets dans les espaces publics. La stratégie du concept et ses messages clés visent à encourager les résidents de la province à être des *Héros du recyclage* en faisant le nécessaire pour la province et ses merveilleux endroits publics et choisissant de recycler leurs RBV au lieu de les jeter n'importe où.

En plus de s'en servir de façon annuelle dans le cadre d'une campagne de publicité éducative antidéchets pendant le printemps et l'été, Encorp utilise aussi l'image de marque *Héros du recyclage* pour les programmes de sensibilisation du recyclage dans les espaces publics destinés aux écoles et aux groupes communautaires dans l'ensemble de la province. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :



- Encourager les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à cesser de jeter leurs RBV n'importe où lorsqu'ils se déplacent à l'extérieur de leur domicile et commencer à les recycler;
- Accroître la visibilité et l'utilisation des bacs à recyclage dans les espaces publics;
- Accroître la sensibilisation à la lutte antidéchets et aux avantages du recyclage; éduquer les enfants et les jeunes par le biais de programmes scolaires et de partenariats qui s'adressent à ce groupe démographique;
- Augmenter la positivité autour du recyclage des RBV en renforçant le leadership environnemental dans les collectivités et la base communautaire.

# APERÇU DU PROGRAMME

En 2023, les campagnes et la programmation *Héros du recyclage* suivantes ont été organisées.

## Campagne de publicité Héros du recyclage

Les publicités antidéchets au slogan « *Sois un héros : recycle!* » ont été utilisées pendant le printemps et l'été de 2023 en tant que rappel à la population de ne pas abandonner de déchets dans les merveilleux espaces publics de la province – surtout les RBV.

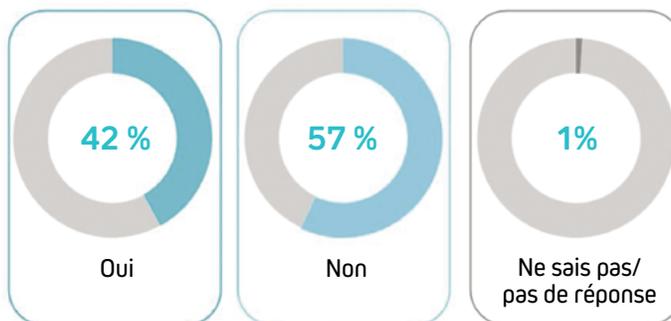
Les publicités ont été affichées sur les bacs de recyclage dans les destinations touristiques, sur les autobus municipaux, sur des panneaux d'affichage numérique extérieurs et des écrans numériques à l'intérieur de restaurants familiaux, de dépanneurs, de centres commerciaux et de boutiques partout dans la province. La campagne a aussi eu une forte présence en ligne (publicités sur le Web et dans les médias sociaux). Des articles infopublicitaires d'une pleine page décrivant comment les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ordinaires peuvent être des *Héros du recyclage* ont été publiés dans *l'Acadie Nouvelle*, *l'Étoile*, *le Telegraph Journal*, *le Times and Transcript*, *le Daily Gleaner*, *le Bugle Observer*, *le Miramichi Leader*, *le Northern Light* et *le Campbellton Tribune*. Enfin, les visiteurs des parcs et des plages ont été géociblés pour leur présenter des publicités antidéchets lorsqu'ils utilisaient leurs appareils mobiles afin qu'ils aient les messages antidéchets et prorecyclage de la campagne en tête pendant qu'ils visitaient ces endroits publics.



La campagne publicitaire a eu une portée numérique d'environ 525 000 personnes, en générant plus de 58 000 interactions, pour un taux d'engagement moyen de 11 %. La notoriété et la reconnaissance de la marque *Héros du recyclage* a été de 42 % en 2023, alors qu'elle était de 19 % en 2020, lorsqu'elle a été mesurée à la suite de la première campagne *Héros du recyclage*.



**Publicités faisant la promotion du recyclage des récipients à boisson qui comprenaient le message « Sois un héros : recycle! » vues ou entendues au cours de l'année dernière.**



Q.EA1 : Au cours de la dernière année, vous souvenez-vous d'avoir vu ou entendu des publicités faisant la promotion du recyclage des récipients à boisson au lieu de les jeter comme déchets? Elles comprenaient le message : « Sois un héros : recycle! ». (n=400)

# APERÇU DU PROGRAMME

## Subventions pour le nettoyage communautaire des Héros du recyclage

Chaque printemps, Encorp offre des subventions *Héros du recyclage* aux écoles et aux groupes communautaires afin de les aider à organiser le nettoyage d'une plage, d'un parc ou d'un autre espace public en plein air. Encorp veille à ce que chaque bénéficiaire de subvention soit associé à un CR local afin de s'assurer que tous les récipients à boisson consignés trouvés lors du nettoyage communautaire soient rapportés pour le recyclage.

Bien que ces activités de nettoyage communautaire n'augmentent pas de façon importante le taux de récupération des RBV, il s'agit d'une initiative éducative qu'Encorp est fier d'offrir. Elles créent chez les communautés le sentiment d'avoir fait une bonne action en faveur de l'environnement, encouragent les jeunes à devenir des protecteurs de l'environnement et véhiculent un important message antidéchets.

Au total, 20 subventions ont été accordées en 2023. Un article décrivant le succès de chacune des activités de nettoyage a été publié sur le site Web d'Encorp et affiché sur les médias sociaux – ces publications ont créé plus de 35 000 interactions positives (mentions j'aime, clics, partages et commentaires).

### Initiatives menées par des écoles :

- École Académie Notre-Dame (Dalhousie, N.-B.)
- Hillcrest School (Moncton, N.-B.)
- Chipman Forest Avenue School (Chipman, N.-B.)
- Devon Middle School (Fredericton, N.-B.)
- École Abbey-Landry (Memramcook, N.-B.)
- Saint Mary's Academy (Edmundston, N.-B.)
- Canterbury High School (Canterbury, N.-B.)
- Polyvalente Louis-Mailloux (Caraquet, N.-B.)
- Harvey High School (Harvey Station, N.-B.)
- Woodstock High School (Woodstock, N.-B.)
- École Mgr-Matthieu-Mazerolle (Rivière-Verte, N.-B.)
- Hartland Community School (Hartland, N.-B.)
- Perth-Andover Middle School (Perth-Andover, N.-B.)
- James M. Hill High School (Miramichi, N.-B.)
- Cité des Jeunes, A.-M.-Sormany (Edmundston, N.-B.)



### Initiatives menées par des organismes à but non lucratif ou collectivités :

- Friends of Fundy (Alma, N.-B.)
- Association du bassin versant de la rivière de Shediac (Shediac, N.-B.)
- 1<sup>st</sup> Kennebecasis Valley Baden Powell Service Association (Quispamsis, N.-B.)
- 1<sup>st</sup> Saint Margaret's Scouting Group (Fredericton, N.-B.)
- Municipalité de l'Île-de-Lamèque (Lamèque, N.-B.)

# APERÇU DU PROGRAMME

## Programme Héros du recyclage à l'école

C'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'Encorp a passé une grande partie de l'année 2023 à mettre au point et à lancer un nouveau programme de recyclage scolaire – *Héros du recyclage à l'école* – à temps pour le début de l'année scolaire 2023-2024. Dans le cadre de ce programme, Encorp fournit aux écoles les outils nécessaires (tels que des bacs de recyclage) et le soutien pour mettre en place des stations de recyclage dans les salles de classe, les couloirs et les cafétérias. Encorp facilite aussi le lien entre les écoles et les CR locaux et suit le nombre de RBV rapportés pour le recyclage par l'intermédiaire de leurs comptes scolaires. Des prix amusants sont décernés pour récompenser les écoles ayant le rendement le plus élevé, ce qui contribue à créer une concurrence positive pour encourager les écoles à ramasser le plus grand nombre de RBV possible. Mais ce sont les élèves – les ambassadeurs du recyclage – qui assurent le succès du programme en éduquant leurs pairs et en s'impliquant dans le processus de collecte et de recyclage. Lors de la demande d'inscription au programme, les écoles doivent désigner ces ambassadeurs du recyclage (souvent une classe, un niveau ou un éco-groupe d'élèves en particulier) qui, avec un enseignant ou des accompagnateurs, deviennent les chefs de file des efforts de récupération de RBV de leur école pour l'année scolaire.

En quelques mois seulement après son lancement, le programme avait déjà inscrit 39 écoles. Celles-ci ont réussi à rapporter plus de 350 000 RBV pour le recyclage lors de la collecte quotidienne à l'école et à partir de levées de fonds communautaires par l'intermédiaire de collectes de bouteilles.

Grâce à sa capacité de suivre les données de chacune des écoles participantes par l'intermédiaire de son système de point de vente (PDV) *EnSys-Connex*, Encorp pourra mesurer de façon précise l'impact du programme scolaire sur l'augmentation des taux de récupération des RBV. On s'attend à ce que le programme puisse contribuer à augmenter le taux des RBV en carton (contenants multicouches) en raison du grand nombre de boîtes de jus pouvant être recueillies dans les cafétérias des écoles.



# APERÇU DU PROGRAMME

Encorp prévoit de continuer à développer le programme scolaire avec pour objectif d'inscrire au moins 50 écoles par année scolaire, jusqu'à ce que toutes les écoles du Nouveau-Brunswick ramassent leurs RBV et se les fassent rembourser. La promotion du programme se fait principalement par l'envoi de courriels directs aux écoles et aux districts scolaires ainsi que par des publications et des messages publicitaires dans les médias sociaux. Encorp a aussi établi un partenariat avec le Projet Gaia ([thegaiproject.ca/fr](http://thegaiproject.ca/fr)) dans le cadre duquel des conseillers en éducation font la promotion du programme *Héros du recyclage à l'école* auprès des écoles qui participent au programme *Sur la trace des ordures* du Projet Gaia. (*Sur la trace des ordures* fait participer les élèves à la collecte et la mesure des déchets que produisent leurs écoles et à la recherche de solutions pour en réduire l'empreinte. On encourage les écoles à s'inscrire au programme de recyclage des RBV *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp comme l'une des solutions qu'elles peuvent mettre en œuvre.)

Le programme *Héros du recyclage à l'école* a connu un excellent départ en 2023. Encorp espère que le programme encouragera les jeunes – les protecteurs de l'environnement de demain – à adopter des habitudes de recyclage qu'ils conserveront tout au long de leur vie.

## Programme de parrainage d'activités et d'événements

Encorp met des outils et fournitures de collecte de RBV à la disposition des organisateurs d'événements de toute la province qui souhaitent devenir des *Héros du recyclage* en veillant à ce que les récipients des boissons consommées lors de leurs activités soient recueillis sur place et rapportés pour le recyclage. En plus de recueillir les demandes de divers organisateurs d'événement, Encorp a amélioré la portée de son parrainage en 2023 en créant un partenariat avec MBS Radio pour faciliter la collecte de RBV sur place lors d'activités estivales auxquelles participent ses patrouilles communautaires. Encorp a prêté au personnel des radios des « Re-Bacs » (grands bacs de collecte de RBV pour l'extérieur) et un « Re-Mobile » (remorque de collecte de RBV) qu'ils ont pu conserver pendant toute la saison estivale, et ce, dans chaque marché ou chaque région pour ramasser les RBV et les apporter aux CR locaux après l'événement. Ce partenariat a permis à Encorp de faire passer le message de son programme *Héros du recyclage* aux personnes présentes à ces activités communautaires dans diverses régions de la province. Environ 75 000 RBV ont été recueillis et rapportés pour le recyclage lors de l'ensemble des activités communautaires et festivals parrainés par Encorp en 2023.

Événements avec recyclage de RBV parrainé par Encorp en 2023 :

- Moncton RibFest
- Miramichi Country Fest
- Hillsborough Hope & Wellness Festival
- Festival du saumon de Campbellton
- New River Beach Sand Sculpting Competition
- Dalhousie Bon Ami
- Miramichi Rock & Roll Festival
- Minto Future Forest Festival
- Célébrations du jour du N.-B. à Campbellton
- Saint John KV Music Festival
- Fête au village de Charlo
- Festival des montgolfières de Sussex
- Frye Island Terry Fox Cleanup Event

## EN BREF – Stratégie Héros du recyclage en 2023

- 20 activités communautaires de nettoyage parrainées.
- En septembre 2023, lancement d'un nouveau programme de recyclage en milieu scolaire – en décembre 2023, 39 écoles avaient été inscrites et plus de 350 000 RBV avaient été rapportés pour le recyclage.
- Parrainage de collecte de RBV lors de 13 événements communautaires en plein air – plus de 75 000 RBV ont été recueillis.
- Nouveau partenariat prometteur avec MBS Radio pour parrainer et faciliter la collecte de RBV lors de divers festivals d'été communautaires en plein air, tenus chaque année dans l'ensemble de la province.

# SYSTÈME DE COLLECTE DES RBV ET FOURNISSEURS DE SERVICES

## COLLECTE ET TRAITEMENT – APPROCHE ET CHANGEMENTS LIÉS À LA REP DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

Le PGRB, introduit en 1992, établissait le principe que les industries devaient avoir la responsabilité des récipients de leurs produits, même après leur utilisation. À l'origine, un réseau de 108 CR exploités de façon indépendante un peu partout dans la province servait de points de récupération où les consommateurs pouvaient retourner leurs RBV pour obtenir un remboursement. En 2023, seuls 68 de ces centres existaient toujours.

Dans le cadre de l'année de transition 2023, Encorp assumerait dès le 1<sup>er</sup> avril 2023 la responsabilité de tous les RBV non réutilisables au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire les récipients à boisson non alcoolisée ainsi que les récipients à boisson alcoolisée. Avant cette date, Encorp n'avait été responsable que des récipients à boisson non alcoolisée. Cette transition, en prévision du modèle de REP à venir, visait à simplifier la collecte de récipients à boisson dans l'ensemble de la province.

Afin de s'y préparer, Encorp a publié, en 2022, une DDP, étant donné que les contrats de cinq ans des fournisseurs de services actuels prendraient fin en 2023. Le processus d'examen comprenait la préparation de nouvelles ententes pour la collecte, le transport, le traitement et la gestion des matériaux.



À la suite d'un examen exhaustif, des ententes de services pour la collecte et le traitement de tous les matériaux sauf le verre ont été attribuées à Hebert's Recycling de Miramichi, N.-B., le contrat de gestion post-consommation des matériaux de plastique a été confié à Novapet (Evergreen) d'Amherst, N.-É., et Rayan Environmental Solutions de Moncton, N.-B., a obtenu le contrat de collecte et de gestion des matériaux de verre.

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, Hebert's Recycling et Rayan Environmental Solutions ont donc assumé la responsabilité de recueillir et de traiter tous les RBV provenant de tous les CR du N.-B., à l'exception des récipients réutilisables. Toutefois, plusieurs défis se sont présentés lors de la transition, en particulier pour Hebert's Recycling. Des problèmes post-

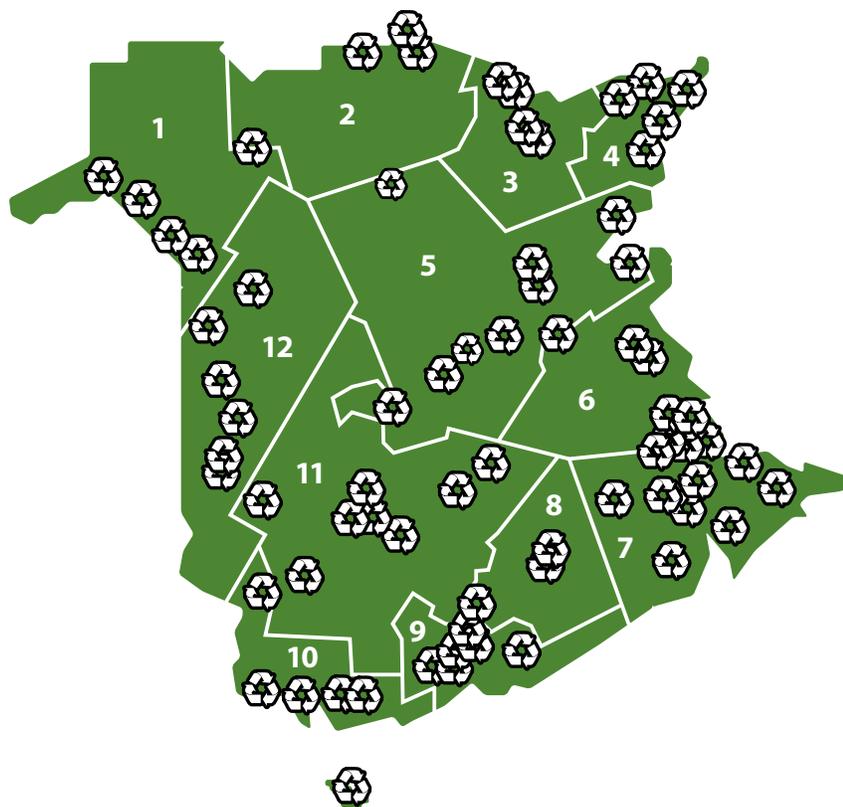
Covid liés à la chaîne d'approvisionnement ont empêché le nouveau fournisseur de services d'obtenir tout l'équipement dont il avait besoin pour être prêt à entreprendre ses nouvelles activités à la date de début de l'entente de service. Cela a provoqué des retards dans le processus de collecte aux CR dans l'ensemble de la province, et ce, tout au long du printemps et de l'été de 2023.

Aussi, la technologie d'usage exclusif Enviropactor de Hebert's Recycling n'avait pas été conçue pour traiter les RBV en plastique avec couvercles, ce qui a causé des problèmes sur le plan du compactage des récipients. Cela a eu un effet sur la densité et la capacité des sacs de vrac aux CR et a entraîné des répercussions sur les marchés finaux de matériaux de plastique d'Encorp. Novapet, le marché final local utilisé par tous les trois des programmes de recyclage des provinces maritimes, a refusé d'accepter les récipients en plastique d'Encorp, et ce, pendant les pics de volume au printemps et à l'été. Ce refus a entraîné l'accumulation de plus de 9 000 sacs de vracs pleins aux installations de traitement d'Hebert's Recycling à Miramichi.

En réponse à cette situation, Encorp a investi dans de l'équipement de compaction sur les lieux à l'installation d'Hebert's Recycling à Miramichi ainsi que dans de l'équipement de transport spécialisé pour traiter l'accumulation de sacs de vrac. Cette initiative a représenté un coût en capital de 610 000 \$. À la fin décembre, tous les problèmes opérationnels et logistiques avaient été réglés et les opérations courantes étaient revenues à la normale.

# SYSTÈME DE COLLECTE DES RBV ET FOURNISSEURS DE SERVICES

## RÉGIONS DU RÉSEAU DE COLLECTE



1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023

Commissions de services régionaux (CSR)*	Numéro de la CSR	Nombre de CR dans la région	Récipients récupérés par région
Nord-Ouest	1	5	16 354 455
Restigouche	2	4	12 725 128
Chaleur	3	4	10 582 861
Péninsule acadienne*	4	6	19 209 864
Grand Miramichi*	5	6	13 675 560
Kent	6	7	13 341 723
Sud-Est	7	13	63 075 227
Kings	8	1	13 683 956
Fundy	9	7	39 020 591
Sud-Ouest	10	6	12 175 233
Capitale	11	7	32 913 971
Vallée de l'Ouest	12	6	13 289 598
<b>TOTAL</b>		<b>72</b>	<b>260,048,167</b>

\*Comprend les Commissions de déchets solides

# SYSTÈME DE COLLECTE DES RBV ET FOURNISSEURS DE SERVICES

## RBV RÉCUPÉRÉS PAR PERSONNE ET PAR RÉGION

1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023

Commissions de services régionaux (CSR)	Numéro de la CSR	Population par région*	Ventes de récepteurs par région	Récepteurs récupérés par région	Taux de récupération par région	Nombre moyen de récepteurs récupérés par personne	Part du marché par région
<b>Nord-Ouest</b>	1	45 040	20 774 790	16 354 455	78,7 %	363	6,3 %
<b>Restigouche</b>	2	25 254	11 648 510	12 725 128	109,2 %	504	4,9 %
<b>Chaleur</b>	3	34 519	15 921 982	10 582 861	66,5 %	307	4,1 %
<b>Péninsule acadienne</b>	4	46 568	21 479 494	19 209 864	89,4 %	413	7,4 %
<b>Grand Miramichi</b>	5	37 119	17 121 474	13 675 560	79,9 %	368	5,3 %
<b>Kent</b>	6	35 527	16 386 973	13 341 723	81,4 %	376	5,1 %
<b>Sud-Est</b>	7	192 660	88 865 159	63 075 227	71,0 %	327	24,2 %
<b>Kings**</b>	8	20 753	9 572 498	13 683 956	143,0 %	659	5,3 %
<b>Fundy</b>	9	127 486	58 803 249	39 020 591	66,4 %	306	15,0 %
<b>Sud-Ouest</b>	10	28 472	13 132 779	12 175 233	92,7 %	428	4,7 %
<b>Capitale</b>	11	138 368	63 822 754	32 913 971	51,6 %	238	12,6 %
<b>Vallée de l'Ouest</b>	12	35 818	16 521 013	13 289 598	80,4 %	371	5,1 %
<b>Total</b>		<b>767 583</b>	<b>354 050 674</b>	<b>260 048 167</b>	<b>73,4 %</b>	<b>339</b>	<b>100,0 %</b>

\* Chiffres fondés sur les données sur la population de 2021 fournis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

\*\* Une partie des matériaux de la région 9 sont déclarés dans la région 8.

# SYSTÈME DE COLLECTE DES RBV ET FOURNISSEURS DE SERVICES

## RBV RÉCUPÉRÉS PAR TYPES DE MATÉRIAUX

1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023

LISTE DE TRIS	UNITÉS		TAUX DE RÉCUPÉRATION	MÉLANGE DE PRODUITS
	VENDUES	RÉCUPÉRÉS		
Aluminium	195 031 387	156 319 174	80,2 %	60,1 %
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	120 966 635	83 550 660	69,1 %	32,1 %
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles et les capsules	3 215 185	1 822 652	56,7 %	0,7 %
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	13 395 446	10 696 522	79,9 %	4,1 %
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles et les capsules	16 844 112	5 582 274	33,1 %	2,2 %
Acier	682 019	357 524	52,4 %	0,1 %
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	3 915 890	1 719 361	43,9 %	0,7 %
	<b>354 050 674</b>	<b>260 048 167</b>	<b>73,4 %</b>	<b>100,0 %</b>

# SYSTÈME DE COLLECTE DES RBV ET FOURNISSEURS DE SERVICES

## MARCHÉS FINAUX DES MATÉRIAUX

### ALUMINIUM

Shupan, Kalamazoo, Michigan

### PET (BOISSONS NON ALCOOLISÉES)/PEHD TRANSLUCIDE + PET (BOISSONS ALCOOLISÉES)

Novapet, Amherst, Nouvelle-Écosse

### VERRE NON RÉUTILISABLE (VERT, TRANSPARENT ET BRUN)

Rayan Environmental Solutions, Moncton, Nouveau-Brunswick

### CARTONS (CONTENANTS MULTICOUCHES ET BOÎTES À VIN)

ReMM, Brantford, Ontario

Scotia Recycling, Dartmouth, Nouvelle-Écosse

Sustana Fibers, Lévis, Québec

### ACIER

Scotia Recycling, Dartmouth, Nouvelle-Écosse

Tri-Province Enterprises, Moncton, Nouveau-Brunswick

AIM Recycling, Saint John, Nouveau-Brunswick

### AUTRES PLASTIQUES/POCHETTES

Novapet, Amherst, Nouvelle-Écosse

## EN BREF – Système de collecte des RBV et fournisseurs de services 2023

- Malgré les défis initiaux au début de l'année de transition, l'investissement d'Encorp dans de nouveaux systèmes de tarière et de convoyeur ainsi que dans des remorques à plancher mobile supplémentaires ont pour but de lui permettre de s'assurer que les récipients en plastique puissent être traités de façon plus efficace, et d'éviter les accumulations de récipients à traiter.
- Taux de récupération total des RBV pour toute la province en 2023 (toutes les régions de CSR) : 73 %.

# TECHNOLOGIE ET INNOVATION

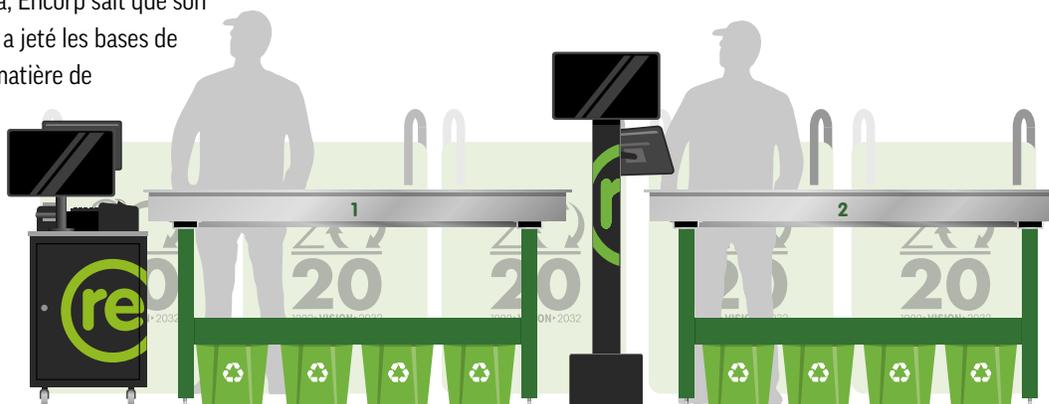
## DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES EN 2023

Avant sa dissolution en 2023, Encorp Atlantic Inc. avait longtemps tiré parti de la technologie pour maximiser l'efficacité opérationnelle et administrative dans ses domaines de responsabilité concernant la gestion des récipients à boisson non alcoolisée post-consommation dans la province – et ce savoir-faire technologique a été transféré au nouvel éco-organisme, Encorp.

Grâce à un système de chaîne de possession *EnSys* conçu à l'interne et relié aux scanners de collecte remis aux fournisseurs de services pour la saisie des données au cours du processus de collecte et de transport, Encorp suit et gère le flux des RBV à partir de leur collecte sur les quais de chargement des CR jusqu'aux marchés finaux. Avec la transition de 2023 vers un nouvel éco-organisme, l'ajout des récipients à boisson alcoolisée à la chaîne d'approvisionnement et l'arrivée de nouveaux fournisseurs de services, l'équipe informatique d'Encorp a été occupée tout au long de l'année à mettre à jour et à moderniser tous les systèmes.

Et comme « dernier mille » technologique de sa chaîne logistique : un système de PDV dédié conçu pour les CR appelé *EnSys-Connex*, avait été mis au point et introduit en 2022. Ce système offre à Encorp et aux consommateurs une traçabilité et une transparence supplémentaires dans le remboursement annuel de plus de 30 millions de dollars en consignes sur les récipients à boisson. *EnSys-Connex* est aussi un outil commercial pour les exploitants de CR. L'année de transition 2023 a vu le déploiement continu de cet outil de PDV dans les CR sur une base volontaire. Dix-neuf nouveaux CR ont été mis en ligne, ce qui porte le total à 45 des 69 CR à la fin de 2023. De nombreuses améliorations et fonctionnalités ont aussi été apportées à *EnSys-Connex* lors de cinq mises à niveau distinctes. Parmi les plus notables, il y a l'intégration des récipients à boisson alcoolisée dans la chaîne logistique, l'amélioration de l'expérience utilisateur pour le personnel des CR, l'amélioration de l'affichage pour les clients et l'intégration avec l'équipement d'automatisation Tomra pour soutenir les CR qui investissent dans la technologie. Tout le matériel, les logiciels, les mises à jour et l'assistance liés au PDV *EnSys-Connex* sont fournis gratuitement aux CR par Encorp. L'équipe informatique a fourni son aide aux CR dans plus de 150 cas de soutien en 2023.

En prévision de 2024 et au-delà, Encorp sait que son système de PDV *EnSys-Connex* a jeté les bases de nouveaux investissements en matière de technologie et que celle-ci jouera un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de l'accès et de la commodité pour les consommateurs.



### EN BREF – Technologie et innovation en 2023

- De nombreuses mises à jour et améliorations au système PDV *EnSys-Connex* (p. ex. intégrer les récipients à boisson alcoolisée dans la chaîne logistique, améliorer l'expérience et l'interface utilisateur pour le personnel et les clients et permettre l'intégration avec la technologie d'automatisation).
- PDV *EnSys-Connex* installé dans 19 nouveaux CR; à la fin de 2023, 45 des 69 CR l'avaient adopté.
- Encorp fournit gratuitement aux CR le matériel, le logiciel, les mises à jour et le soutien liés au PDV *EnSys-Connex* (PDV représente une valeur d'environ 10 000 \$ par CR).

# COMMUNICATIONS SUR LE PROGRAMME

## INDUSTRIE DES BOISSONS

**Journal DU DISTRIBUTEUR**

encorp re RECYCLE

4 500 000 000

**PRINTEMPS 2023**  
MISE À JOUR SUR LE SYSTÈME DE POINT DE VENTE

Unification du système de point de vente Encorp-Connex d'Encorp dans les centres de remboursement (CR) via son travail, 36 des CR CR de la province en sont maintenant dotés. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction pour la modernisation des points de collecte de récipients à boisson usagés (RBU). Nous entendons veiller à ce que cet outil technologique important soit installé dans tous les autres CR d'ici le 31 mars 2024.

**ENCORP DEVIENT UN ORGANISME DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS À BUT NON LUCRATIF**

Des changements importants et très intéressants se profilent à l'horizon pour le Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB) du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment approuvé, en avril 2023, des modifications à son Règlement sur les matières désignées pris en vertu de la Loi sur l'assouplissement de l'environnement afin d'établir un nouveau programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la gestion des récipients à boisson usagés (RBU).

Ces modifications ont permis la transformation récente d'Encorp Atlantique Inc. d'une entité à but lucratif en un organisme de responsabilité des producteurs à but non lucratif portant le nom Encorp Atlantic / Atlantique. Nos nouvelles obligations de gestion de récipients à boisson post-consommation s'étendent maintenant à tous les distributeurs de boissons alcoolisées et non alcoolisées qui embouteillent leurs produits dans des récipients non réutilisables. (Les brasseries locales qui offrent des bouteilles de bière réutilisables demeureront responsables de leurs propres plans de gestion pour la récupération et la neutralisation de leurs récipients à boisson). Cette nouvelle ère de collaboration avec les distributeurs a déjà permis d'améliorer l'efficacité de l'administration et des rapports, et de standardiser les procédures pour les exploitants de centres de remboursement (CR). Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, nous consoliderons une année de transition. Au cours de cette période, le PGRB continuera de fonctionner conformément à l'actuelle Loi sur les récipients à boisson et au Règlement général en vigueur. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, toutefois, le programme relèvera du Règlement sur les matières désignées en vertu de la Loi sur l'assouplissement de l'environnement. Il sera entièrement converti au modèle de REP.

Nous croyons fermement que la migration du programme vers un modèle de REP constitue l'occasion parfaite de nous concentrer sur le rendement environnemental tout en améliorant l'accès et la commodité du recyclage pour tous les Nouveau-Brunswickais. C'est donc avec enthousiasme que nous nous préparons en vue du 1<sup>er</sup> avril 2024 et des changements proposés dans le cadre du modèle REP.

- Nous nous efforçons d'améliorer constamment les taux de récupération des RBU, que nous espérons voir atteindre 80 % ou plus au cours des 10 prochaines années après le passage du programme à la REP, notre indicateur de rendement étant régulièrement actualisé en conséquence.
- Nous cherchons à mettre en place un frais de recyclage des récipients (FRR) géré par l'industrie. Chaque flux de matériaux se vendra à l'autofinancement, en fonction des coûts et des revenus du matériau en question.
- Nous tâcherons d'augmenter le montant du remboursement qu'obtiennent les consommateurs sur la consigne payée sur les récipients à boisson. La nouvelle structure de remboursement consistera en une consigne entièrement remboursable.
- Nous assurons les responsabilités liées à l'octroi de licences aux CR et aux normes de conformité.
- Nous mènerons de vastes campagnes de sensibilisation et d'éducation du public pour accroître la participation des consommateurs au recyclage. Nous développerons le concept d'image de marque et de marketing prêts à être déployés, ainsi que d'outils technologiques pour moderniser le réseau de points de collecte des RBU et attirer de nouveaux clients vers l'expérience de retour/remboursement des RBU.

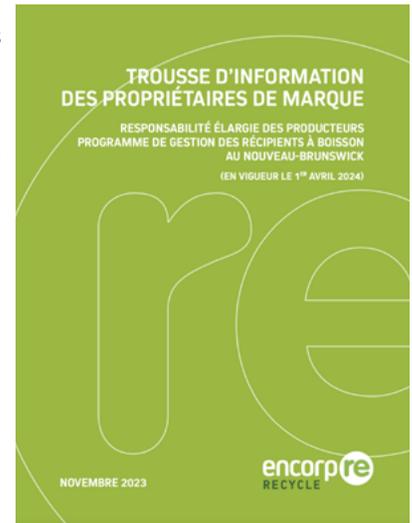
Nous nous réjouissons que l'industrie des produits de boissons en vienne à jouer un tel rôle de premier plan dans les efforts de recyclage et de réduction des déchets. Nous sommes convaincus que ces changements amélioreront l'expérience des consommateurs en ce qui concerne le retour et le remboursement de tous les récipients à boisson consignés au Nouveau-Brunswick et qu'ils augmenteront considérablement le taux de récupération des RBU dans notre province. Nous continuerons d'informer tous les distributeurs de boissons relativement à la transition prochaine vers la REP pour le recyclage des récipients à boisson au Nouveau-Brunswick.

encorp re RECYCLE

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS : 1-877-389-7320 [www.encorpat.ca](http://www.encorpat.ca) [info@encorpat.ca](mailto:info@encorpat.ca)

Encorp entretient une communication directe avec les membres de l'industrie des boissons, par le biais de son *Journal du distributeur*, publié de façon saisonnière, et de courriels directs. Une section de son site Web (menu *Industrie des boissons*) fournit aux membres de l'industrie des boissons des liens vers des documents importants et des formulaires pour la remise de consignes.

Alors qu'auparavant, Encorp Atlantic Inc. était uniquement responsable des récipients à boisson non alcoolisée, l'éco-organisme Encorp nouvellement créé a pris en charge, le 1<sup>er</sup> avril 2023, la gestion de tous les récipients post-consommation consignés et non réutilisables, y compris les récipients à boisson alcoolisée. Par conséquent, ANBL, qui gérait auparavant le recyclage de tous les récipients à boisson alcoolisée, et les membres d'Alcool artisanal NB sous son égide, ont été transférés à Encorp, qui leur sert d'agent/



mandataire. Ils ont commencé à déclarer et à remettre les consignes à Encorp pour les récipients à boisson alcoolisée non réutilisables. De tels changements ont nécessité des communications fréquentes de la part d'Encorp avec les distributeurs de boissons actuels et potentiels sous sa responsabilité dès le début de l'année 2023, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023. Aussi, en prévision du lancement du nouveau programme à REP prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2024, Encorp a dû préparer des ententes avec tous les producteurs, fabricants, distributeurs et détaillants de boissons obligés se qualifiant en tant que « propriétaires de marque » aux termes du Règlement. Par le biais de campagnes de courriels de masse ciblant les représentants de l'industrie des boissons au cours de l'été et de l'automne 2023, Encorp a communiqué l'obligation de s'inscrire auprès de RNB et a fourni des mises à jour sur le calendrier de la transition et sur l'avancement de la mise en œuvre de la REP. Il a aussi informé les propriétaires de marque de la nouvelle structure de frais de recyclage des récipients (FRR) et du remboursement intégral des consignes qui seraient en vigueur aux termes du Programme à REP. À l'automne 2023, pour faciliter la conformité avec le Règlement, Encorp a créé et distribué une trousse d'information complète à l'intention des propriétaires de marque et leur a offert un webinaire d'information pour s'assurer que les membres de l'industrie des boissons auraient les renseignements nécessaires pour signer une *Entente de propriétaire de marque* désignant Encorp comme leur agent/mandataire dans le cadre du Programme à REP.

## EN BREF – Communications destinées à l'industrie des boissons 2023

- *Journal du distributeur* : publication de trois numéros.
- Plus de 25 mises à jour envoyées par courriel/Web.
- Création et distribution d'une *Trousse d'information des propriétaires de marque* + de l'*Entente de propriétaire de marque*.
- Webinaire d'information offert aux propriétaires de marque.

# COMMUNICATIONS SUR LE PROGRAMME

## CENTRES DE REMBOURSEMENT

Encorp communique directement avec le réseau de collecte des CR à l'aide de son *Journal des CR*, publié de façon saisonnière, et de notifications par courriel envoyées, selon les besoins, à chacun des exploitants de CR. Une section leur est consacrée sur le site Web d'Encorp (menu *Propriétaires de CR*), qui sert de plateforme pour les communications concernant les opérations et la logistique. Elle comprend des liens vers les notifications et mises à jour par courriel déjà envoyées ainsi que des affiches téléchargeables détaillant les éléments de logistique et les procédures pour le personnel des CR. Le directeur des opérations d'Encorp et son équipe de soutien sont aussi en contact permanent avec les exploitants de CR. Ils sont facilement joignables par ligne directe, téléphone portable et courriel pour toute question liée aux centres de remboursement.

En 2023, le changement le plus important pour les CR a été la transition vers un agent/mandataire unique, Encorp, qui gère le ramassage et les paiements pour les récipients à boisson alcoolisée et non alcoolisée (à l'exclusion des récipients réutilisables). Cette approche rationalisée a permis de réduire les exigences en matière de tri des matériaux, qui sont passées de 23 à 14 catégories différentes pour l'ensemble de l'année 2023. De plus, Encorp s'engage à réduire davantage ce nombre dans le cadre du nouveau programme à REP. Au cours de l'année de transition, les exploitants de CR ont aussi dû s'adapter à l'entrée en vigueur de contrats avec de nouveaux fournisseurs de services de collecte et de transport, qui organisent les ramassages selon deux catégories – le verre (Hebert's Recycling) et les matériaux autres que le verre (Rayan Environmental Solutions) – ce qui a exigé quelques ajustements aux pratiques et aux instructions relatives au tri et à la mise en vrac.

Pour aider les CR à faire face à ces changements, une trousse de communication, comprenant une nouvelle liste de tris, des guides visuels pour le tri, des FAQ et d'autres documents, a été préparée et distribuée en mars 2023, avant que les changements n'entrent en vigueur en avril. La communication avec les CR s'est poursuivie en continu dans les semaines suivantes afin de faciliter la transition vers les nouvelles procédures.

Toutefois, le MEGL avait demandé, dans le cadre de son approbation du Plan d'écologisation d'Encorp pour l'année de transition 2023 (*Plan d'écologisation – Transition vers la REP au Nouveau-Brunswick*), qu'Encorp réponde aux préoccupations des CR concernant son modèle d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ/CQ) en adoptant les mesures suivantes :

- consulter, avant le 1<sup>er</sup> juin 2023, les représentants des CR pour répondre aux préoccupations des CR au sujet du processus d'AQ/QC;
- en fonction des résultats de ces consultations, fournir au ministère un résumé des préoccupations et des mesures prises pour y remédier;
- apporter tout ajustement nécessaire au processus d'AQ/QC et soumettre un Plan d'écologisation révisé au ministère pour son examen et son approbation.



### LISTE DE TRI

BOISSONS NON ALCOLISÉES	
CANETTES D'ALUMINIUM	1
VERRE (Transparent)	2
PET / PEHD (Translucide) ♻️	3
VERRE (Coloré)	4
PIGNON / TETRA	5
AUTRES PLASTIQUES / POUCHETTES / PEHD (Coloré) ♻️ ♻️ ♻️	6
CANETTES D'ACIER	8
BOISSONS ALCOLISÉES	
ALUMINIUM PETIT	15
ALUMINIUM GRAND	16
VERRE PETIT (Brun)	17
VERRE GRAND (Brun)	18
VERRE PETIT (Transparent)	19
VERRE GRAND (Transparent)	20
VERRE PETIT (Vert)	21
VERRE GRAND (Vert)	22
PLASTIQUES/POUCHETTES PETIT	23
PLASTIQUES/POUCHETTES GRAND	24
BOITE DE VIN / TETRA PETIT	25
BOITE DE VIN / TETRA GRAND	26

#### COMMENT TRIER ET METTRE EN VRAC LES RÉCIPIENTS À BOISSON EN VERRE

Les sacs de verre doivent être utilisés pour l'emballage et l'expédition de tous les récipients à boisson consignés en verre. Les sacs sont la propriété de Hebert's et doivent être utilisés que pour ce usage.

Les sacs de verre ne sont pas réutilisables sans l'approbation écrite.

Tous les sacs de verre doivent avoir une étiquette d'expédition attachée avec les informations requises. Utilisez votre imprimante d'Encorp pour imprimer et coller les informations sur l'étiquette en recevant les informations à la main avec une notice client et l'étiquette.

Les renseignements relatifs aux instructions trier pour Encorp sont inscrits de ce qui se passe :

- Les sacs qui ne sont pas de Hebert's ou qui ne sont pas destinés au trier pour Encorp.
- Les sacs qui ont été traités avec l'hydroxyde de sodium.
- Les sacs qui ont été traités avec l'hydroxyde de sodium.
- Les sacs qui ont été traités avec l'hydroxyde de sodium.
- Les sacs qui ont été traités avec l'hydroxyde de sodium.

BOISSONS NON ALCOLISÉES

VERRE (Transparent)	2
VERRE (Coloré)	4
VERRE PETIT (Brun)	17
VERRE GRAND (Brun)	18
VERRE PETIT (Transparent)	19
VERRE GRAND (Transparent)	20
VERRE PETIT (Vert)	21
VERRE GRAND (Vert)	22

BOISSONS ALCOLISÉES

ALUMINIUM PETIT	15
ALUMINIUM GRAND	16
VERRE PETIT (Brun)	17
VERRE GRAND (Brun)	18
VERRE PETIT (Transparent)	19
VERRE GRAND (Transparent)	20
VERRE PETIT (Vert)	21
VERRE GRAND (Vert)	22

Plastique sans déchets. Ne pas mélanger avec les sacs de verre. Attachez une étiquette (document rempli).

Aucun contenant ne sera accepté dans les sacs (contenants, déchets dangereux, pierres, objets, etc.).

Encorp RECYCLE

#### COMMENT TRIER ET METTRE EN VRAC LES RÉCIPIENTS À BOISSON (TOUS LES MATÉRIAUX SAUF LE VERRE)

Les sacs de verre doivent être utilisés pour l'emballage et l'expédition de tous les récipients à boisson consignés en verre. Les sacs sont la propriété de Hebert's et doivent être utilisés que pour ce usage.

Les sacs de verre ne sont pas réutilisables sans l'approbation écrite.

Tous les sacs de verre doivent avoir une étiquette d'expédition attachée avec les informations requises. Utilisez votre imprimante d'Encorp pour imprimer et coller les informations sur l'étiquette en recevant les informations à la main avec une notice client et l'étiquette.

Les renseignements relatifs aux instructions trier pour Encorp sont inscrits de ce qui se passe :

- Les sacs qui ne sont pas de Hebert's ou qui ne sont pas destinés au trier pour Encorp.
- Les sacs qui ont été traités avec l'hydroxyde de sodium.
- Les sacs qui ont été traités avec l'hydroxyde de sodium.
- Les sacs qui ont été traités avec l'hydroxyde de sodium.
- Les sacs qui ont été traités avec l'hydroxyde de sodium.

BOISSONS NON ALCOLISÉES

CANETTES D'ALUMINIUM	1
ALUMINIUM PETIT	15
ALUMINIUM GRAND	16
PET / PEHD (Translucide) ♻️	3
PIGNON / TETRA	5
AUTRES PLASTIQUES / POUCHETTES / PEHD (Coloré) ♻️ ♻️ ♻️	6
CANETTES D'ACIER	8

BOISSONS ALCOLISÉES

PLASTIQUES/POUCHETTES PETIT	23
PLASTIQUES/POUCHETTES GRAND	24
BOITE DE VIN / TETRA PETIT	25
BOITE DE VIN / TETRA GRAND	26

Plastique sans déchets. Ne pas mélanger avec les sacs de verre. Attachez une étiquette (document rempli).

Aucun contenant ne sera accepté dans les sacs (contenants, déchets dangereux, pierres, objets, etc.).

Encorp RECYCLE

# COMMUNICATIONS SUR LE PROGRAMME

Encorp a répondu à ces trois exigences au printemps et à l'été 2023. Il a organisé des webinaires d'information et de consultation en mai avec les exploitants de CR pour répondre aux questions et préoccupations concernant ses mesures d'AQ/CQ. Encorp leur a aussi présenté un nouvel outil en cours de développement, qui aidera les exploitants à comprendre et à gérer leurs résultats de CQ de manière plus efficace. Un document de synthèse, comprenant les questions, les commentaires et les mesures suggérées pour répondre aux préoccupations soulevées par les exploitants de CR au cours de ce processus a été communiqué au MEGL et aux CR le 1<sup>er</sup> juin ([encorpatl.ca/proprietaires-cr/quality-control/?lang=fr](http://encorpatl.ca/proprietaires-cr/quality-control/?lang=fr)). Encorp a ensuite soumis son Plan d'écologisation révisé au ministère en juillet 2023.

Un nouvel outil pour aider à mieux comprendre les résultats de CQ, le *Rapport sur la tendance de l'exactitude*, a été mis au point par le statisticien d'Encorp, Jacques Allard, Ph. D. (Atlantic Statistical Analysis Inc.), à l'automne 2023 en vue de sa publication à compter de janvier 2024. Ce rapport aide les exploitants de CR à suivre leurs résultats du CQ et à prendre rapidement des mesures s'ils détectent une sous-déclaration ou une surdéclaration du nombre de récipients. Le rapport prend en compte la moyenne des données de CQ pour chaque CR sur plusieurs mois, ce qui permet d'obtenir une estimation fiable de l'exactitude au fil du temps et d'atténuer l'impact d'erreurs occasionnelles. Encorp définit les CR dont les erreurs moyennes de comptage de récipients qui se situent entre +2 % et -2 % de leurs sacs/bacs de vrac comme ayant une tendance d'exactitude favorable, ne nécessitant pas d'actions correctives. Les exploitants de CR reçoivent ces rapports mensuels confidentiels par courrier électronique de la part d'Encorp et peuvent demander une analyse plus détaillée.

## Q&R SUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

### Webinaire pour les propriétaires et exploitants de centres de remboursement

À partir de cet automne, Encorp enverra des rapports confidentiels mensuels sur le contrôle de la qualité (CQ) à chaque centre de remboursement. Ces rapports présenteront la tendance de l'exactitude du centre et fourniront des informations utiles pour comprendre sa performance en matière de CQ et faire les ajustements nécessaires.

Encorp invite tous les propriétaires et exploitants de centres de remboursement à se joindre à nous pour un webinaire informatif afin de mieux comprendre nos mesures de CQ, présenter ce nouvel outil de communication, recueillir vos commentaires et répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir sur le CQ.

**SESSION EN FRANÇAIS**  
Mercredi 24 mai 2023,  
9 h 30 - 10 h 30

**SESSION EN ANGLAIS**  
Mercredi 24 mai 2023,  
11 h 30 - 12 h 30

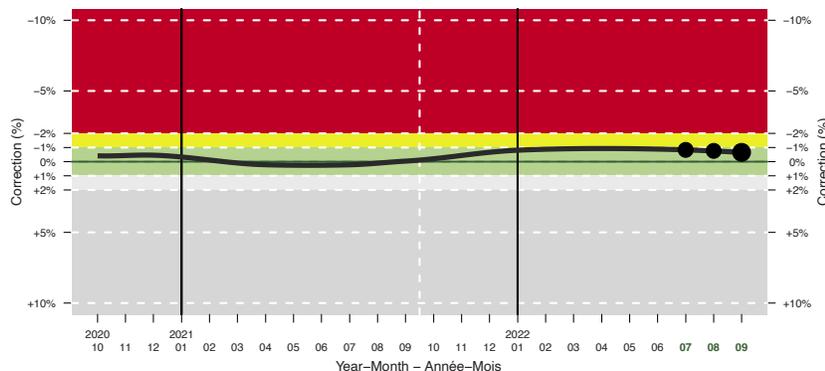
Veuillez contacter Nathalie Landry ([nathalie.landry@encorpatl.ca](mailto:nathalie.landry@encorpatl.ca)) avant le vendredi 19 mai, en indiquant la session à laquelle vous prévoyez participer. Si vous ne pouvez pas participer, veuillez indiquer à Nathalie si vous souhaitez avoir accès aux documents présentés pendant le webinaire à la suite de l'événement.

**encorp**  
RECYCLE

## ACCURACY TREND TENDANCE DE L'EXACTITUDE

Redemption centre / Centre de remboursement : BC00-00 – Five Stars Recycling Inc.

Period ending at the end of the month / Période se terminant à la fin du mois : 2022-09



According to quality control data available:  
– Your total count for the last month is very accurate.

Selon les données de contrôle de qualité disponibles :  
– Votre décompte total pour le dernier mois est très précis.

Parallèlement à l'introduction du *Rapport sur la tendance de l'exactitude*, Encorp a créé le programme du *Prix de l'exactitude*, qui reconnaît les CR qui maintiennent des tendances exceptionnelles en matière d'exactitude au cours d'une période de 12 mois (c'est-à-dire ceux dont le taux d'erreur moyen estimé se situe entre +1 % et -1 %, et dont l'écart-type relatif estimé des erreurs est de 5 % ou moins). Ces prix sont maintenant décernés par Encorp deux fois par année. Les premiers CR à remporter un Prix d'exactitude pour leur rendement en 2023 sont Acadia Bottle Exchange LTD (Cap-Pelé) et Brooks Redemption Centre (Hartfield).

# COMMUNICATIONS SUR LE PROGRAMME

Enfin, au cours de l'année de transition 2023, les exploitants de CR ont dû faire face à l'incertitude relativement au programme à REP à venir, étant donné qu'Encorp assumerait l'entière responsabilité de la gestion du PGRB dans le cadre du modèle de REP et que le MEGL cesserait d'assurer la continuité des permis de CR. Afin de formaliser une relation commerciale pour l'avenir, Encorp a voulu proposer une *Entente de services - Centre de remboursement* officielle pour les CR, une première depuis plus de 30 ans pour le PGRB. Cette entente visait à définir les attentes des deux parties et à normaliser les exigences essentielles pour les CR qui font affaire avec Encorp. Il s'agissait notamment pour les CR de fournir la preuve d'une assurance responsabilité civile générale et d'une assurance contre les dommages matériels, de prolonger leurs heures d'ouverture le samedi pour faciliter l'accès des consommateurs et d'adopter le système PDV *EnSys-Connex* d'Encorp pour toutes les transactions de remboursement des RBV. Des consultations régionales ont été organisées à l'automne 2023 avec les exploitants de CR pour préparer une telle entente.



## EN BREF – Communications destinées aux CR 2023

- *Journal des CR* – publication de quatre numéros.
- Plus de 40 courriels et mises à jour sur le Web.
- Nouvelle liste de tris jumelant les récipients à boisson alcoolisée et les récipients à boisson non alcoolisée non réutilisables et création de nouveaux outils visuels/guides de tri par types de matériaux.
- Webinaire d'information et de consultation offert aux exploitants de CR sur l'AQ/CQ.
- Mise au point et lancement d'un nouvel outil pour comprendre les résultats du CQ : le *Rapport sur la tendance de l'exactitude*.
- Lancement des nouveaux *Prix de l'exactitude*; deux CR ayant reçus ces prix reconnaissant l'excellence en matière de résultats en CQ en 2023.
- 10 réunions de consultation régionales avec les exploitants de CR.

# COMMUNICATIONS SUR LE PROGRAMME

## GRAND PUBLIC/CONSOMMATEURS DE BOISSONS

Au cours de l'année de transition 2023, Encorp a renforcé son équipe de communication en recrutant une coordonnatrice - médias sociaux et sensibilisation. Ce rôle consiste à améliorer la présence d'Encorp sur les médias sociaux et son implication sur le Web, et à superviser le développement, la gestion et la promotion de tous les programmes *Héros du recyclage*, y compris le programme *Héros du recyclage à l'école*, récemment lancé.

Encorp se sert de ses plateformes de médias sociaux pour communiquer des conseils, des bonnes pratiques et des informations aux consommateurs sur la récupération et le remboursement de RBV. Il publie également des renseignements sur l'impact environnemental et les réussites du programme et organise des campagnes publicitaires pour promouvoir diverses initiatives. Tout au long de 2023, les publications d'Encorp ont traité de divers sujets, dont ce qu'il faut faire avec les bouchons et les couvercles de bouteilles

en plastique, la préparation des récipients pour les rapporter aux CR, etc. Les publications sur les médias sociaux et les articles de blogue du site Web ont également souligné les réussites des initiatives du programme *Héros du recyclage*, dont les activités de nettoyage, les efforts de collecte de RBV lors d'événements et de festivals d'été parrainés et les progrès des écoles inscrites au programme scolaire.

Le Conseil des manufacturiers de contenants multicouches ([recyclonslescm.ca](http://recyclonslescm.ca)) a reconnu les efforts d'Encorp pour éduquer les consommateurs sur la recyclabilité des contenants multicouches en choisissant Encorp pour son *Prix pour l'éducation communautaire au Canada atlantique*. Encorp a été félicité par le Conseil des manufacturiers de contenants multicouches pour ses efforts en matière d'éducation, dont la publication d'une série de messages éducatifs sur les médias sociaux concernant les récipients à boisson en matériel multicouches et l'ajout d'informations précieuses sur son site Web sur la façon dont ces matériaux sont transformés et recyclés.

Enfin, tout au long de l'année 2023, l'équipe de communication d'Encorp s'est concentrée sur la préparation de matériel éducatif destiné aux consommateurs pour le nouveau programme à REP. Il s'agissait notamment d'élaborer de nouvelles affiches pour les CR et des documents à l'intention des consommateurs détaillant la prochaine structure révisée de la consigne et du remboursement, les produits de boissons admissibles et les meilleures pratiques de recyclage des récipients. L'équipe a consacré une grande partie de l'automne à la recherche et à la création de concepts et de contenus pour les campagnes publicitaires qui seraient lancées en même temps que le nouveau programme à REP en 2024, ainsi qu'au lancement d'une nouvelle section d'éducation des consommateurs sur le site Web d'Encorp, avec sa propre page de renvoi ([encorpatl.ca/recycle](http://encorpatl.ca/recycle)). Cette section du site Web d'Encorp sert maintenant de ressource complète pour l'information des consommateurs sur la récupération et le remboursement de RBV au Nouveau-Brunswick, offrant des détails sur le programme, une carte interactive des lieux de recyclage des RBV et des renseignements sur tous les programmes *Héros du recyclage*.

Dans l'ensemble, la portée d'Encorp en ligne continue d'augmenter, car de plus en plus de communications sont disséminées sur les médias sociaux, ce qui entraîne des interactions et des visites sur le site Web d'Encorp. Google Analytics a indiqué plus de 37 000 visites sur le Web en 2023, tandis que les données Meta révèlent une portée totale des médias sociaux dépassant 370 000 personnes, générant plus de 52 000 interactions (mentions j'aime, clics, commentaires, partages, etc.).

En soumettant périodiquement des questions à l'enquête *Atlantic Quarterly* de Narrative Research, Encorp peut désormais mesurer la notoriété du programme auprès des consommateurs. Les données de 2023 indiquent un niveau de sensibilisation de 75 %.

### C'est la semaine de l'environnement!

Nous invitons tous les Néobrunswickois à devenir des **héros du recyclage** cette semaine de l'environnement (le 4 - 10 juin)! C'est aussi simple que de faire ce qui suit:

**Recyclez vos récipients.**  
Une fois vides, rangez vos récipients à boisson dans un bac ou un sac à la maison. Rendez-vous chez votre centre de remboursement local pour les recycler.

**Ne jetez pas vos récipients.**  
Lorsque vous êtes à l'extérieur de la maison, gardez les récipients des boissons que vous consommez avec vous afin de pouvoir les ranger une fois de retour à la maison dans votre bac ou sac de recyclage.

**Montrez l'exemple.**  
Dites à vos amis, collègues et proches que le recyclage, c'est la responsabilité de tous. Si vous voyez quelqu'un sur le point de jeter un récipient par terre, arrêtez-le! Il n'y a aucune excuse pour polluer!

**Nettoyez votre lieu extérieur préféré.**  
Organisez une activité de nettoyage dans votre communauté. Réunissez quelques amis, camarades de classe, collègues, ou des gens de votre quartier pour ramasser les déchets sur une plage, dans un parc, un terrain de jeu ou tout autre espace public extérieur préféré!



### Nous pouvons recycler vos bouchons en plastique!

Vous pouvez enlever les bouchons en plastique et les amener avec les bouteilles en plastique. Si les bouchons sont laissés en place, il faut suivre les étapes suivantes :

- 1 - Vider la bouteille en plastique
- 2 - L'écraser pour en faire sortir l'air
- 3 - Remettre le bouchon en place



**Veillez vous assurer que l'étiquette sur votre bouteille n'est pas enlevée.**

# COMMUNICATIONS SUR LE PROGRAMME

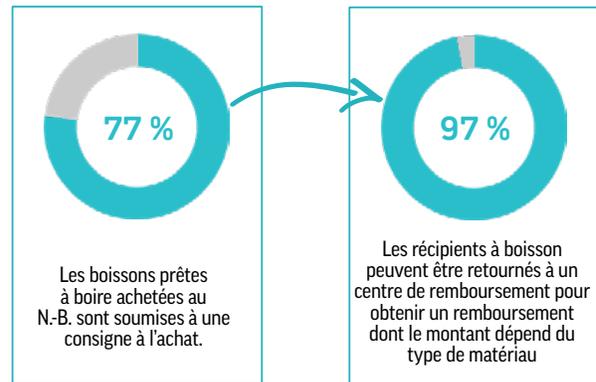
## Résultats

Les trois-quarts des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises savent que les boissons prêtes à boire achetées dans la province font l'objet d'une consigne à l'achat. Parmi ces personnes, 97 % savent également que les récipients à boisson sur lesquels une consigne a été payée peuvent être retournés à un centre de remboursement pour un remboursement total ou partiel, selon le type de récipient. Dans l'ensemble, 75 % des répondants connaissent ces deux éléments : la consigne payable à l'achat et la possibilité de retourner le récipient pour obtenir un remboursement total ou partiel de la consigne payée.

Les résidents du nord du Nouveau-Brunswick sont moins au courant de ces deux éléments que les résidents ailleurs dans la province. En ce qui concerne les données démographiques, la sensibilisation est plus élevée chez les personnes dont le revenu du ménage est supérieur à 50 000 \$ et chez celles dont la langue maternelle est l'anglais.

## Connaissance du recyclage des récipients à boisson

% ayant dit « oui »



QE1 : Avant aujourd'hui, saviez-vous que les boissons prêtes à boire achetées au Nouveau-Brunswick sont consignées au moment de l'achat ? (n=400) | QE2 : [SI « OUI » À LA QE1] Et avant aujourd'hui, saviez-vous que les récipients à boisson sur lesquels une consigne est payée peuvent être retournés à un centre de remboursement pour un remboursement total ou partiel, selon le type de récipient? (n=313)

### % connaissant les deux éléments

Nouveau-Brunswick	Nord du N.-B.	Sud du N.-B.	Moncton et les environs
75 %	63 %	81 %	80 %



## EN BREF – Éducation du public 2023

- Lancement d'une nouvelle section du site Web sur l'éducation des consommateurs : [encorpatl.ca/recycle](http://encorpatl.ca/recycle).
- Plus de 25 publications de blogue sur le site Web portant sur la promotion et la réussite de la programmation *Héros du recyclage*.
- Plus de 100 publications sur les médias sociaux au sujet du recyclage des récipients à boisson.
- Le Conseil des manufacturiers de contenants multicouches choisit Encorp pour son *Prix pour l'éducation communautaire au Canada atlantique*.
- Plus de 37 000 visiteurs au site Web d'Encorp.
- Portée des médias sociaux pour l'année au complet : 370 000 personnes.
- Taux d'interaction moyen sur les médias sociaux : 14 % (plus de 52 000 interactions).
- Connaissance mesurée du PGRB chez les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises : 75 %.

